



L'ISLAM : REALITES ET PERSPECTIVES

Le djihad

Mémoire de géopolitique

du CBA RAMBAUD Bernard

dans le cadre de l'étude dirigée :

« L'islam : réalités et perspectives »

Directeur : Professeur Mustapha Benchenane
de l'Université de Saint-Etienne

Avril 2002

Le djihad

CHAPITRE PREMIER : Le djihad, un concept complexe et global

1. ne mélangeons pas tout : petit et grand djihad
2. effort personnel
3. devoir communautaire
4. usage de la violence

CHAPITRE SECOND : L'usage de la violence strictement réglementé

1. finalité
2. légitimité
3. modalités
4. quelques règles de comportement

CHAPITRE TROISIEME : Le djihad, une stratégie bien adaptée à la défensive

1. origines
2. interprétations
3. stratégies

Remarque liminaire :

Cette étude fait appel à de nombreux mots de vocabulaire empruntés à la langue arabe. Ces mots ne sont pas toujours traduisibles, aussi, chaque fois que possible, nous utiliserons l'orthographe adoptée communément dans les dictionnaires français. Par exemple, nous écrirons « djihad », sans guillemets, que l'on aurait également pu transcrire « jihâd ». Dans les cas où il n'existe pas d'équivalent, la transcription sera faite entre guillemets et en italique.

Par ailleurs, tous les versets du Coran proviennent de la même origine : « Le Saint Coran », traduit et commenté par Muhammad Hamidullah (1989). Ils sont transcrits également en italique.

*

*

*

Djihad ou guerre sainte, ces quelques mots suffisent à susciter la peur et l'angoisse. Mais comment ne le feraient-ils pas après les innombrables horreurs perpétrées sous couvert de ce nom, à travers l'histoire et aujourd'hui plus encore ?

En effet, on attribue généralement à la notion de djihad un sens belliciste, traduit par « guerre sainte », à savoir le recours aux armes dans le but d'imposer la foi islamique. On l'assimilait souvent au mot "harb " qui signifie guerre. C'est ainsi que, dans un vaste amalgame, les musulmans pratiquants sont taxés de terrorisme, d'extrémisme et de fondamentalisme. L'islam est devenu synonyme d'épée et chaque escarmouche ou révolte est bénie par la désignation de Djihad Islamique.

Or, cette vue parcellaire ne rend compte que d'une seule facette bien réductrice du djihad. Force est de constater que bon nombre de non-musulmans bien sûr, mais de musulmans eux-mêmes demeurent affreusement ignorants quant aux implications et à la réalité spirituelle du djihad. En sa finalité, le djihad constitue le

processus suprême pour parvenir à la paix céleste et humaine. Au prix de pertes, certes, au prix d'une ségrégation de l'humanité sur terre et dans l'au-delà, il pose l'unité de la guerre en vue de la paix, l'unité de l'action guidée par et pour la croyance. Mais cette ségrégation est payée moins par la mort des ennemis que par son propre sacrifice personnel gratuit, simplement, humblement offert à Dieu. Le djihad est par conséquent un tout, n'en retenir qu'une part serait contraire à l'enseignement coranique.

Loin de justifier, encore moins d'excuser les agissements barbares commis au nom du djihad dans son acception fondamentaliste, cette étude tentera de cerner avec plus de précision les contours que recouvre cette notion, pour se focaliser sur les conditions « légales » d'usage de la violence, qui nous intéressent plus directement. C'est donc bien le rapport qu'entretient l'islam avec la guerre ou la violence qui est appréhendé.

Nous verrons avant tout les « domaines d'action » du djihad, en identifiant le champ des notions auxquelles il fait appel (chapitre premier), pour nous concentrer ensuite sur les fondements qui justifient le recours à la guerre (chapitre second). Enfin, cet affrontement est marqué par de grandes lignes stratégiques, qui découlent du comportement des musulmans face à la guerre ou à la mort. Ce sont ces options stratégiques qui seront examinées en final (chapitre troisième).

CHAPITRE PREMIER

Le djihad, un concept complexe et global

Dans la terminologie islamique, le djihad consiste à faire l'effort dans le chemin de Dieu mais aussi l'effort permanent d'un individu vers la purification personnelle et la lutte collective d'une communauté contre toute forme de corruption, d'injustice et de tyrannie.

D'un point de vue étymologique, djihad connote, au-delà de la notion d'effort, le sens d'une résistance constante à l'abandon au désespoir. Cette notion apparaît dans le Coran en trois acceptions principales :

- dépassement de l'être,
- entreprise guerrière au sens strict,
- ascension spirituelle.

La notion de djihad apparaît dans 35 versets du Coran, 22 fois comme effort général, 10 comme action guerrière, 3 comme élévation spirituelle.

La définition du véritable djihad est donnée par le Prophète Mahomet lui-même qui, au retour d'une bataille, dit :

« Nous sommes revenus de la petite guerre sainte à la grande guerre sainte », c'est-à-dire, précise-t-il à ses Compagnons : « la guerre contre l'âme ». Ainsi se détachent deux aspects différents mais complémentaires du djihad ; le petit djihad et le grand djihad.

1. Petit et grand djihad

- « **Petit** » djihad :

C'est la guerre sacrée, la guerre sainte, lutte juste donc agréable et bien guidée par Dieu sur terre et vers le Paradis :

« Et quant à ceux qui, en Nous, luttent, très certainement Nous les guiderons en nos sentiers. Et certes oui, Dieu est avec les bienfaisants. » (XXIX, 69)

« Combien de prophètes, en compagnie de qui combattirent tant de rabbins, sans que ceux-ci eussent faibli de ce qui les atteignait, dans le sentier de Dieu, sans qu'ils eussent molli ni cédé ! Et Dieu aime les endurants. »
(III, 146)

« Oui, ceux qui ont cru et émigré et lutté dans le sentier de Dieu, ceux-là espèrent en la miséricorde de Dieu. Et Dieu est pardonneur, miséricordieux. » (II, 218)

Ce peut être également entendu pour justifier une réforme sociale, voire une révolution :

« Toute autorisation¹ est donnée à ceux qui sont combattus, parce que vraiment ils sont lésés, et Dieu est capable, vraiment, de les secourir. »
(XXII, 39)

- « **Grand** » djihad :

C'est l'effort de soi sur soi, l'épanouissement de sa personnalité, l'offrande de son âme à Dieu.

En réalité, le respect de cette observance équivaut à l'adoration de Dieu, qui ne peut s'envisager sans un sentiment de totale confiance (tawakil). Le djihad, épreuve, effort pour l'homme, est une affirmation de la volonté humaine, un témoignage et une confession de Dieu. Il est également une étape transitoire mais sans cesse reconduite et accentuée de perfectionnement du for intérieur, en vue de l'amélioration de l'organisation politique et sociale, qui reste le but terrestre ultime.

¹ « autorisation » sous-entend : de combattre, de se défendre, dans les bornes de la loi. On date ce passage de peu après l'Hégire, il marque le début de la guerre défensive. Les versets suivants, 41 et 42 donnent la liste de ceux qui bénéficient de cette autorisation.

« Et lutez pour Dieu selon le droit de Sa lutte. C'est Lui qui vous a élus ; et Il ne vous a pas assigné de gêne dans la religion comme culte de votre père Abraham lequel vous a nommés « Soumis² ». Autrefois – et ici aussi – afin que le messenger soit témoin sur vous et que vous soyez témoins sur les gens. Etablissez donc l'Office et acquittez l'impôt, et cramponnez-vous à Dieu. C'est lui votre patron ; et quel meilleur patron ! Et quel meilleur secoureur ! » (XXII, 78)

2. Effort personnel

Le djihad signifie l'effort par excellence. Sur le plan individuel, c'est un effort raisonné exercé sur soi-même qui est requis. Le bien et le mal s'opposant en chaque personne perpétuellement, il est demandé de combattre les mauvais penchants, de respecter donc les prescriptions coraniques pour réaliser, d'une part, l'unité personnelle et instaurer, d'autre part, au sein de la société un ordre social où règneraient la justice et la liberté individuelle et collective.

En effet, quel être humain pourrait affirmer, au cœur de son intimité, ne pas connaître la violence : parfois l'agressivité, parfois la haine, parfois l'excitation d'un instinct destructeur, parfois la colère. La maîtrise de soi, la sérénité, le respect de l'autre, la douceur ne sont pas naturels, mais s'acquièrent au prix d'un effort personnel permanent.

Toutes les littératures sont pleines, depuis l'aube des temps, de la traduction de cette tension qui tantôt s'apaise, tantôt agite, tantôt déchire l'intimité des hommes. Le Coran exprime la plus quotidienne de ces expériences :

« Et par l'âme et comme Il l'a ordonnée
en sorte qu'Il lui a inspiré son libertinage de même que sa piété !
A réussi, certes, celui qui la purifie.
Et est perdu, certes, celui qui la corrompt ! » (XCXI, 7-10)

² Soumis : comprendre « musulmans ». Nom donné par Abraham aux croyants.

Nous sommes ici à proximité de l'essence de la notion de djihad qui ne peut se comprendre qu'en regard de la conception de l'homme qui la sous-tend. La tension est naturelle, le conflit de l'intimité est proprement humain et l'homme chemine et se réalise dans et par l'effort qu'il fournit pour donner force et présence à l'inclination de son être la moins violente, la moins colérique, la moins agressive. Il lutte, au quotidien, contre les forces les plus négatives de son être : il sait que son humanité sera au prix de leur maîtrise. Cet effort intime, cette lutte entre les tensions intérieures est la traduction - littérale et figurée - la mieux appropriée du mot djihad.

Il ne s'agit pas ici de réduire le djihad à sa dimension personnelle³, mais très clairement de revenir à l'expression de sa réalité la plus immédiate : Etre pour l'homme, c'est être responsable et cette responsabilité est liée au choix qui devrait toujours chercher à exprimer la bonté et le respect de soi et d'autrui.

Cette tâche ne se concrétise que grâce à un effort continu qui permet de valoriser les connaissances et d'élever le niveau culturel et moral de la communauté musulmane.

C'est donc la philosophie d'une lutte permanente physique mais aussi intellectuelle. De manière synthétique, pour achever ce tableau consacré plus spécifiquement à l'effort personnel, nous citons le Cheikh Mohamed Abdou⁴ : « Le mot djihad, ne signifie pas seulement la guerre extérieure contre ceux qui ne croient pas, mais aussi la lutte intérieure contre les passions mauvaises, la discipline morale, la victoire sur soi-même. »

La foi n'est pas la simple déclaration verbale de la conviction religieuse. C'est l'état du cœur qui ne peut être conduit par la force.

« Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin se distingue de l'errance.... »
(II, 256)

³ Djihad bin-nafs

⁴ Dans son « exposé de la religion musulmane ». Mohamed Abdou (1849-1905)

3. Devoir communautaire

Mais le djihad, au-delà de la dimension personnelle, constitue un devoir communautaire à accomplir par une portion seulement de la population de façon à assurer l'expansion et la survie de l'oumma⁵. De même, l'étude approfondie des sciences religieuses et légales, ou la pratique des techniques et des métiers, font partie des obligations communautaires. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à observer tous les apports, en mathématique en particulier, dus aux chercheurs musulmans.

Le terme djihad est alors utilisé pour définir un effort de prédication et de persuasion afin que l'islam survive, ou mieux, se répande à travers le monde :
« N'obéis donc pas aux mécréants ; et, avec ceci (le Coran), lutte contre eux de haute lutte. » (XXV, 52)

Il est fait mention ici d'une lutte de nature savante, scientifique, qui s'appuie sur le dialogue, la discussion, le débat. Le Coran, en son contenu et en sa forme, apparaissant comme une arme entre les mains des musulmans.

Il ne s'agit par conséquent pas du combat mené sur un champ de bataille, il s'agit bien du devoir qui consiste à exhorter les gens pour qu'ils fassent le bien et qu'ils s'abstiennent de faire le mal :

« Que soit, parmi vous, une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable et interdise le blâmable. Car voilà les gagnants. » (III, 104)

De manière plus prosélyte, le musulman n'a pas obligation de contraindre ses semblables à se plier à sa vérité. Son devoir est de réfuter l'opinion des adversaires en s'appuyant sur des preuves, de démontrer par des arguments ce qui est vrai pour lui et de convaincre de la manière la plus persuasive ceux qui doutent :

« Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle au sentier de ton Seigneur. Et dispute avec eux ce qu'il y a de plus beau. Oui, c'est ton Seigneur qui sait le mieux lequel s'égare de son sentier, et c'est lui qui sait le mieux ceux qui bien se guident. » (XVI, 125)

⁵ la communauté musulmane

Plus avant, il nous semble que c'est en fait une mission sacrée dont chaque musulman, au sein de la communauté, a la charge : la transmission de la religion de Dieu.

« Et appelle vers ton Seigneur. Tu es certes sur une voie droite. »

Sur un autre plan, c'est le Prophète qui présente une interprétation extensive du terme quand il affirme, par exemple, que le pèlerinage est un djihad. On comprend que les peines, les efforts, les souffrances endurés par les fidèles pour rejoindre La Mecque puis durant quelques jours sur place pour donner force à leur foi et répondre à l'appel du Créateur sont un djihad dans la voie de Dieu.

4. Usage de la violence

Abordons à présent la notion la plus répandue et la plus médiatisée du djihad : l'appel à la violence, l'affrontement armé, la guerre sainte⁶.

Ce qu'il faut retenir, au premier chef, sur le plan individuel comme sur le plan international, c'est que pour l'islam, c'est Dieu lui-même qui a voulu la tension. Il a fait de la gestion de ces tensions l'une des conditions d'accès à la foi et à l'humanité.

« Le Prophète demanda un jour : Qui est donc le plus fort parmi vous ? - Les compagnons répondirent : Celui qui terrasse son ennemi. et le Prophète de répondre : Non, le plus fort est celui qui maîtrise sa colère. »

Passé ce préalable, les musulmans reconnaissent comme une fatalité historique l'exercice de la violence, puisque l'humanité a toujours souffert de guerres civiles, globales ou locales, d'affrontements massifs ou sporadiques. La guerre est parfois une malheureuse nécessité de l'existence. L'approche de l'islam reconnaît ainsi la guerre comme une voie légitime et justifiable pour la restauration de la justice, de la liberté et de la paix. La guerre n'est pas un objectif en soi, c'est un recours en cas de circonstances exceptionnelles quand toutes les mesures engagées ont échoué, car l'islam se veut une religion de paix.

⁶ Le djihad bis-sayf

Dans ce registre donc, et du point de vue théologique, le djihad exprime l'amplitude et les limites de la violence permise. Le djihad est l'une des grandes obligations rituelles collectives de l'oumma, qui a parfois été rangée au nombre des piliers de la foi. Il doit renforcer le tissu social musulman par extension démographique et géographique (conquête sur l'extérieur) et par purgation des éléments déviants de l'islam ou fauteurs de désordre public troublant la paix et la pureté internes de la terre musulmane.

Le djihad, en tant que combat armé, n'est pas au centre de la doctrine islamique, il en fait simplement partie. La guerre proprement dite est usuellement traduite par d'autres vocables : « harb » ou « qitâl ». Elle est un acte secondaire du véritable djihad que le musulman doit mener continuellement et sans répit jusqu'à la mort. En comparaison du grand djihad qui consiste à réformer les mœurs, la lutte armée, comme le dit Mohamed Ghazâli⁷, n'est qu'« un souffle de vent sur la mer agitée ».

Nous avons évoqué⁸ le propos du Prophète dans un hadith dont on peut tirer un enseignement tant son sens et sa portée sont confirmés par d'autres traditions. Au retour d'une expédition qui avait opposé les musulmans à leurs ennemis, le Prophète aurait caractérisé la guerre comme étant un « petit djihad » en comparaison du « grand djihad » qu'est l'effort de purification intérieure, de spiritualisation de l'être devant le Créateur. Plus que la comparaison, ce qu'il faut retenir ici, c'est l'association de la foi à l'expérience de l'effort pour atteindre l'harmonie et la sérénité. La vie est cette épreuve et la force spirituelle est signifiée par le choix du bien, de la bonne action pour soi et pour autrui :

« C'est Lui (Dieu) qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver et connaître celui d'entre vous qui agit le mieux.... » (LXVII, 2)

Après avoir brossé un tableau plus complet de la notion de djihad il est désormais loisible d'identifier les domaines dans lesquels il s'exerce :

- djihad bis-sayf : guerre, combat pour la cause de l'Islam,

⁷ Mohamed Ghazâli (1917-1996) est un théologien, chercheur et écrivain qui a écrit de très nombreux ouvrages pour la propagation de l'islam.

⁸ Dans l'introduction du chapitre premier

- djihad bin-nafs : lutter contre ses passions.

Nous pourrions y ajouter ce qui est appelé djihad bil-mâl : dépenser dans le chemin de Dieu.

Cette première étape de notre réflexion était indispensable pour appréhender tout ce que recouvre le djihad, sans le cantonner exclusivement à sa fonction violente, qui, comme nous l'avons soulevé, est un dernier recours.

En conservant en arrière plan la globalité de cette notion, nous pouvons par conséquent aborder maintenant plus spécifiquement ce seul domaine d'exercice de la violence et nous intéresser aux conditions de son emploi.

CHAPITRE SECOND

L'usage de la violence strictement réglementé

1. Finalité

La raison du djihad est absolue, c'est la défense des droits de Dieu :

« Ceux qui croient combattent dans le sentier de Dieu, et ceux qui mécroient combattent dans le sentier du Rebelle, Eh bien, combattez les amis du Diable. La ruse du Diable reste faible, vraiment. » (IV, 76)

Le droit de Dieu implique le devoir du fidèle, qui est une obligation à la fois de moyens (respecter les prescriptions légales au cours de l'action) et de résultat (l'action est menée dans la voie de Dieu) pour établir l'ordre divin :

«Et établissez l'Office⁹, et acquittez l'impôt, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent. » (II, 43)

2. Légitimité

Face aux inévitables conflits d'intérêt et aux volontés de puissance, le témoignage de la foi devrait s'opérer dans le respect du droit de chacun. Si ce dernier est bafoué et si l'injustice se répand, alors l'islam peut considérer qu'il devient de la responsabilité des hommes de s'opposer à cet état de fait. C'est dans ces conditions qu'a été révélé le premier verset appelant au devoir du djihad, à la résistance armée¹⁰.

⁹ Office : prière liturgique comportant des invocations, des cérémonies, des gestes et des attitudes définis. Il y a cinq Offices quotidiens : peu avant le lever du soleil, peu après que le soleil passe le méridien, tard dans l'après-midi, tout de suite après le coucher du soleil et à la disparition du crépuscule du soir.

¹⁰ Coran XXII, 39 : déjà cité dans le chapitre premier, §1, page 6

Ce verset permet aux musulmans de se défendre au nom du respect de leur foi et de la justice, en rappelant la vie de Mahomet : treize ans de vie à la Mecque et presque autant d'années de persécution violente, puis exil à Médine.

Abou Bakr, premier calife et compagnon du Prophète lors de l'hégire, comprit d'emblée la portée du message en tant que légitimation de la lutte armée.

Nous avons ici une expression explicite de ce que recouvre le djihad sur le plan intercommunautaire ou international. Comme nous l'avons relevé sur le plan intime, où il s'agissait de lutter contre les forces d'agressivité et de violence inhérentes aux êtres humains, il convient ici, de s'opposer à tout agresseur, à toute volonté de pouvoir et d'exploitation qui se manifesteraient.

En toutes circonstances, l'islam considère bien qu'il faut préférer le dialogue au silence et la paix à la guerre. La seule situation qui fait exception est très exactement lorsque la violence subie, ou la répression imposée, ou le déni de droit sont tels que ce serait perdre sa dignité humaine que de s'y soumettre. Dans ce cas, la lutte devient un devoir et l'opposition un témoignage de fidélité au sens de la foi, c'est le seul cas où la violence se voit légitimée sur le plan doctrinal.

« Oui, Dieu commande la justice, et la bienfaisance... » (XVI, 90)

Le verset exprime clairement le sens de l'action des hommes : lutter pour le bien et refuser l'injustice. Porter la foi, c'est porter le témoignage de cette dignité dans la résistance : elle est à la communauté ce que la maîtrise de la colère est à l'intimité de chacun.

Dans cette éventualité, et dans celle-là uniquement, le djihad, pour être licite, exige de surcroît, la conjonction des facteurs suivants :

- légitimité des institutions qui le proclament,
- pureté des intentions et des motifs,
- adéquation de la politique réelle à l'énonciation des textes (conditions et limites canoniques de la guerre),
- estimation de ce qu'il pourrait en coûter à l'ensemble de la communauté.

La jurisprudence islamique distingue le djihad défensif et le djihad offensif :

- **Djihad défensif :**

Il est proclamé lorsque le territoire de l'oumma est attaqué par les infidèles et que la continuité même de l'existence de l'islam est menacée. C'est pourquoi les oulémas estiment que, dès lors qu'une fatwa, ou avis juridique référé aux textes sacrés, est émise en ce sens, tous les musulmans doivent s'engager dans le djihad, que ce soit en portant les armes ou en contribuant à la cause de toute autre manière appropriée, par le don financier, la charité, la prière, etc.

- **Djihad offensif :**

Il est proclamé pour attaquer le « territoire des impies », ou « dar-el-kufr », le conquérir et soumettre ses habitants à la loi de l'islam. Dans ce cas, le djihad n'est qu'une obligation collective dont la responsabilité n'incombe qu'au chef de guerre et à ses hommes, sans que l'ensemble des musulmans soit contraint de s'y engager.

Le djihad offensif ne peut être mené que par un pouvoir légitime, sous un commandement régulier musulman et par des musulmans croyants et pratiquants.

Le djihad ne peut donc être comparé, en son principe et en ses conditions canoniques, sur le plan de la philosophie politique, à la Croisade (reconquête, délivrance du tombeau du Christ), ni sur le plan de la stratégie, à la formule clausewitzienne de la « guerre continuation de la politique par d'autres moyens ».

Il est intéressant à ce stade de remarquer que, dans le cadre du djihad défensif, la fatwa concernant les versets sataniques de Salman Rushdie ignorait les frontières traditionnelles du monde de l'islam : en effet, une fatwa ne peut avoir de validité en dehors du « dar-el-islam », de cette portion de l'univers gouvernée par un prince musulman et où, en principe, est appliquée la charia. Or, par son coup d'éclat,

Khomeiny faisait de la terre entière sa juridiction. Non seulement il s'imposait symboliquement aux chiites comme aux sunnites, dépassant le territoire du seul Iran, mais il jugeait de son ressort les populations émigrées en Europe, les intégrant du même coup dans le « domaine de l'islam ».

Ainsi donc, le djihad est une dialectique de la justification doctrinale et de l'affrontement concret. Pour autant, son accomplissement présumé ne suffit pas à consacrer le bon musulman : au contraire, seul le bon musulman peut mener un véritable djihad.

La guerre n'est permise que pour une juste cause ordonnée par la loi divine. Le stimulus pour le combat doit être contrôlé par le dictum : « Pour le plaisir d'Allah ». « O Prophète ! Mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites... » (LXVI, 9)

3. Modalités

D'un point de vue éthique, il s'établit une gradation, une hiérarchie dans le caractère sacré de la violence, de l'affrontement ou de la guerre :

- Au sommet culmine la guerre sainte par excellence, essentiellement dirigée contre les territoires infidèles,
- ensuite apparaissent les diverses guerres internes exigées par l'intérêt commun :
 - la guerre contre les apostats (justifiée en islam en considérant que l'apostasie constitue une rébellion politico-religieuse et que la politique et la religion vont de paires. Toute menace au corps politique est perçue comme une excroissance cancéreuse dans l'organisme de l'Etat qui doit être neutralisée),
- la guerre contre les schismatiques groupés en partis militaires (déchirure intellectuelle causée par la division entre sunnisme et

schiisme après le meurtre de Ali, la mort de son fils H'osayn à Kerbelâ et la victoire des Omeyyades)¹¹,

- enfin les expéditions et les mesures de police dirigées contre les réfractaires, les fauteurs de désordre, qui entrent en rébellion contre Dieu et son Prophète, non pas qu'ils nient leur existence ou leur doctrine, mais qu'ils violent les lois de l'Etat islamique.

Les différents types d'affrontement, de guerre ou plus simplement d'usage de la violence s'opèrent selon des règles édictées par le Coran, qui ont des répercussions immédiates et réelles dans les relations internationales qu'entretiennent les pays musulmans.

La guerre sainte, comme dernière alternative, est décrétée avec pour objectif de défendre la sécurité intérieure de la communauté musulmane menacée par des forces externes. Elle a donc pour objet de protéger les frontières contre l'agression ennemie. L'état de guerre est précédé de négociations avec l'ennemi pour éviter l'effusion de sang. Le Prophète s'adressait généralement aux commandants des armées lors des expéditions en ces termes :

« Invitez-les vers l'Islam; s'ils acceptent alors acceptez-le et retirez vous d'eux. S'ils refusent, alors invitez-les à payer la « djizya »¹². S'ils sont d'accord, alors acceptez-le et retirez vous. »

L'État islamique a pour devoir de porter secours aux musulmans persécutés par un gouvernement étranger qui use de la force pour s'opposer à un travail pacifique de propagande en vue d'instaurer la charia. Même dans ce cas, le Coran interdit à un pays musulman de s'attaquer à un pays non-musulman lié à lui par un traité, avant de dénoncer préalablement et publiquement cette alliance :

« ...Et s'ils vous demandent secours au nom de la religion, à vous alors de porter secours, mais pas contre un peuple entre lequel et vous il y aurait un pacte Et –Dieu observe bien ce que vous oeuvrez. » (VIII, 72)

¹¹ voir notes de bas de page n°17, 18, 20 et 21 page 23

¹² Djizya : voir Chapitre deuxième, §4 page 18

4. quelques règles de comportement

Il ne fait aucun doute que l'islam soumit à son influence de nombreuses contrées. La raison fondamentale de cette expansion territoriale visait tant la domination politique que la propagation messianique de l'islam, dans le but d'établir la paix et la justice. Pour autant, cette expansion, lorsqu'elle s'est opérée « par l'épée », obéissait, en théorie, à des préceptes intangibles que nous allons dégager.

Les populations conquises étaient libres de ne pas embrasser l'islam puisque deux possibilités leur étaient offertes avant le déclenchement des hostilités :

- la conversion,
- le paiement d'un tribut qui assurerait leur protection.

De plus, après la victoire, il ne devait pas y avoir recours à la violence pour imposer la nouvelle foi. La soumission à l'islam est censée être un acte volontaire.

« Si Dieu l'avait voulu, il aurait fait de vous une seule communauté. Mais il égare qui il veut ; il dirige qui il veut. Vous seriez interrogés sur ce que vous faisiez. » (XVI, 93).

La minorité non musulmane soumise devait payer une taxe (djizya) pour l'exemption du service militaire et comme contribution à la maintenance générale de l'ordre et à l'application de la loi. En contrepartie, elle était non seulement exemptée de la garde des frontières mais recevait également la garantie de protection, de dignité, de propriété et tout délit perpétré à son encontre était réparé.

Les personnes suivantes étaient déchargées de la « djizya » :

- femmes,
- enfants,
- vieillards,
- aveugles, paralysés, infirmes,
- moines,
- ceux qui optaient pour le service militaire.

Chaque événement rapporté par le Coran définit une séquence particulière, un mode spécifique de traitement des troupes fidèles, des hypocrites et des tièdes, des adversaires déclarés ou des vaincus.

Par exemple :

- bataille de Badr (623), ou jour de discernement entre les croyants et les mécréants : III, 121 à 128, 139, 165 ; VIII, 5 à 19, 40 à 62, 68 ; XXVI, 196.
- Bataille de Uhud (625) : II, 11, 134 à 159, 166 à 175.
- Bataille du Fossé (627) : LIX, 2 à 4 ; XXXIII, 9 à 27.
- Premier retour à la Mecque (629) : XLVIII, 27.
- Expédition entraînant l'établissement du pouvoir musulman à la Mecque (630) : XLVIII, 25 à 27.

Le premier calife Abou Bakr pendant qu'il répartissait l'armée de la Palestine sous le commandement de Oussama disait :

« Ne vous comportez pas en traîtres ! Ne mutiliez pas (vos ennemis), ne tuez ni enfant, ni vieillard, ni femme. N'abattez pas et ne brûlez pas les palmeraies, ni les arbres fruitiers. Ne tuez ni mouton, ni vache et ni chameau, sauf pour vous nourrir. Vous allez passer près des gens qui se sont retirés du monde pour s'adonner à la retraite : laissez-les tranquilles à leur vocation... »

La distinction entre les civils ordinaires et les combattants est claire. Il n'est pas permis de tuer les mineurs, les femmes, les vieillards, les malades et les moines¹³. Le traitement des habitants de Jérusalem par les conquérants musulmans indique par exemple l'attitude de l'islam à propos de la guerre. Quand Saladin conquiert Jérusalem, une partie des chrétiens obtint la sécurité individuelle, la préservation de la propriété et de la religion.

En outre, le Coran interdit de s'attaquer aux endroits où Dieu est adoré. Il met clairement en garde contre la profanation des lieux du culte :

« Ne les combattez pas auprès de la Mosquée sacrée, à moins qu'ils ne luttent contre vous en ce lieu. » (II, 191)

¹³ En assassinant les moines de Tibéhirine le 27 mars 1996, Djamel Zitouni, chef du GIA, fait verser « le sang interdit » et se rend coupable de déviations dans la mise en œuvre du djihad. Ce fait sera l'un des éléments déclencheurs de sa chute et de son assassinat le 16 juillet.

Zitouni s'appuie sur ce même récit d'Abou Bakr pour justifier son geste, puisqu'il distingue les ermites qui n'ont aucun rapport avec la société, qu'il est interdit de tuer, et les moines qui se mêlent aux hommes, et qu'il est par conséquent permis de mettre à mort.

« Si Dieu n'avait pas repoussé certains hommes par d'autres, des ermitages auraient été démolis, ainsi que des synagogues, des oratoires et des mosquées où le nom de Dieu est souvent invoqué. » (XXII, 40)

Quant aux vaincus, aux opposants ou aux ennemis de l'islam, les traités de guerre déterminent leur sort social et juridique :

- la mort pour ceux qui refusent de se soumettre, ceux qui portent atteinte à la foi (hérétiques extrêmes prônant la violence sanglante contre les fidèles, hypocrites découverts, qui tous affaiblissent directement par le meurtre ou une fausse appréciation de son volume, les ressources démographiques de l'oumma),
- supplices ou peines (mort, amputation, bannissement) pour ceux qui troublent la sécurité du « dar-el-islam », de la Maison de l'islam (pirates, coupeurs de routes en raison des nécessités commerciales et religieuses comme les pèlerinages),
- la soumission avec humilité et paiement de tribut pour les communautés des kitâbîyûn (gens du livre) : chrétiens et juifs, et aussi mazdéens.

L'éventuelle mise à mort des ennemis pris les armes à la main résulte de la nécessité de « liquider » les irréconciliables à l'état de paix. La survie des femmes et des enfants ennemis vaincus attribués comme esclaves aux musulmans laisse espérer leur conversion, au moins celle des enfants à naître des maîtres musulmans, donc l'accroissement du peuple musulman.

Certains versets du Coran en revanche sont plus ambigus et ouvrent la porte à des interprétations radicales. C'est le cas par exemple d'une des sourates qui aborde la question des alliances avec les gens du Livre :

« Ho, les croyants ! Ne prenez pas pour amis les Juifs et les Nazaréens¹⁴ ; ils sont amis les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour amis, eh bien oui il est des leurs. Non, Dieu ne guide pas le peuple prévaricateur. » (V, 51)¹⁵

L'ensemble de ces versets, mis en relation avec la totalité du Coran et avec la vie du Prophète débouche sur la projection d'un art de la guerre et d'un mode d'établissement de la paix sur l'élaboration des branches de la charia (loi divine) traitant des matières comme le droit public, le droit international, le droit de la guerre...

De manière synthétique, c'est le devoir primaire de chaque musulman de vivre et de propager le message de Dieu. Si quelqu'un le retient et nuit à ses efforts pour s'acquitter de ses obligations divines, il est en droit de se défendre. La guerre est permise si les croyants ne sont pas autorisés à remplir leurs obligations imposées par leur religion avant même de songer à migrer du territoire hostile.

¹⁴ Les Nazaréens : les Chrétiens

¹⁵ Ce verset, d'usage très fréquent dans les textes du GIA, servira de justification aux assassinats de femmes et d'enfants en 1997.

CHAPITRE TROISIEME

Le djihad, une stratégie bien adaptée à la défensive

Cet usage « licite » de la violence est marqué par de grandes lignes stratégiques, qui découlent du comportement des musulmans face à la guerre ou à la mort. Ce comportement participe avant tout de l'histoire du prophète Mahomet, de la Sunna. C'est pourquoi il nous a semblé indispensable de rappeler à grands traits quelques passages de la vie du Prophète, pour mieux en appréhender ensuite toutes les conséquences sur le comportement et sur la mémoire collective des musulmans.

1. origines

Sur le plan diplomatique, après les premiers succès de sa prédication et les réactions violentes qu'ils suscitent, Mahomet mène une double politique, de sauvegarde démographique, de transfert de ses forces (envoi de fidèles en Ethiopie, émigration à Médine) et de rassemblements.

C'est une diplomatie générale de pacte et de trêve, d'apaisement et de collaboration avec les anciens ennemis qui doit reposer sur la charité et la pitié, non sur le reproche et la vengeance. Elle s'appuie également sur une propagande idéologique conjoignant la diffusion de la révélation coranique et le ralliement des poètes dont les œuvres auront une grande résonance politique.

Deux principes fondamentaux sont mis en œuvre :

- assurer par adhésion psychologique autant que par force l'autorité musulmane au plan théologique comme au plan politique,

- éviter les clauses humiliant l'ennemi devenu allié, mais au contraire rechercher les bienfaits d'une paix durable plus que des avantages immédiats. (XLIX, 9)¹⁶

La politique des pactes rassembleurs fut poursuivie par les premiers califes, notamment Abu Bakr et Omar.

Cette diplomatie se brouilla ensuite quand la vendetta familiale devint un antagonisme entre les Omeyyades¹⁷ et les Alides¹⁸ : Ali qui écrase sur le terrain le parti Omeyyade soutenu par la veuve du Prophète Aïcha lors de la bataille du Chameau (656) et s'assure l'avantage lors de la bataille de Siffin (la nuit du Grondement), perd à cause d'un stratagème, d'une invocation rusée de la loi divine : les partisans du prétendant omeyyade (Muawiya) mettent au bout de leurs lances des feuillets du Coran, et font que les guerriers d'Ali n'osent pas passer à l'attaque, et l'arbitrage faussé d'Adroh se fera au détriment d'Ali (658).

Telle fut l'origine des grandes fractures spirituelles, politiques et religieuses de l'islam : Abbassides contre Omeyyades, retrait des kharidjites¹⁹ qui, déçus par Ali affirment le droit à l'insurrection, fût-ce par terrorisme, contre le souverain illégitime, fragmentation majeure entre sunnites²⁰ et shiïtes²¹ qui génère un irrédentisme millénaire à la célèbre bataille de Kerbelâ (680) où périssent la plupart des Alides descendants en ligne directe du Prophète par sa fille Fatima.

Du point de vue opérationnel, l'hégire impose à Mahomet une stratégie indirecte et une tactique offensive : de Médine il ne peut attaquer directement la Mecque, mais il doit faire peser une menace sur les routes commerciales, voire capturer par des raids les caravanes mecquoises : en dépit d'une infériorité numérique, l'opération réussit à la bataille de Badr (623) qui suscite une contre-offensive des mecquois triomphant à Uhud par une charge de cavalerie. N'exploitant

¹⁶ « Et si deux groupes de croyants se combattent, alors faites la paix entre eux. Puis si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, alors combattez celui qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'ordre de Dieu. Puis s'il s'incline, alors faites la paix entre eux avec justice, et jugez à la balance. Oui, Dieu aime ceux qui jugent à la balance. »

¹⁷ le troisième calife Othman

¹⁸ le quatrième calife Ali, gendre du Prophète

¹⁹ littéralement : ceux qui sortent Ils soutiennent que seul Dieu aurait pu trancher la question de la légitimité de la succession, après la bataille de Siffin, et refusent de suivre Ali dans son acceptation d'arbitrage temporel.

²⁰ littéralement : les authentiques, les orthodoxes

²¹ littéralement : ceux qui se séparent

pas leur victoire, ils tentèrent de le faire en assiégeant Médine. L'établissement d'un système de fortifications, jusque là inconnu par les musulmans les contraignit à lever le siège (bataille du Fossé : 627) puis à accepter la trêve décennale. Ceci permit à Mahomet de diriger ses forces contre les colonies juives qui refusaient de se soumettre (Khaybar, Fadak, Wadi Alkoura et Tayma).

Mahomet peut alors passer à la contre-offensive politique (pèlerinage à la Mecque de 629, appelé pèlerinage de l'accomplissement du rêve), puis à la stratégie directe puisqu'il rentre à la Mecque en 630 avec une armée de 10 000 hommes qui dissuade les derniers opposants de résister.

Ensuite, du point de vue éthique, le djihad originel privilégie quelques valeurs : la constance, la persévérance, l'obéissance, c'est-à-dire la cohésion de la communauté en temps de combat, face à l'assaut brillant, plus individuel des bédouins. Cela s'explique par l'infériorité numérique des musulmans à Badr, leur fuite à Uhud, leur conduite lors du siège de Médine.

On comprend alors l'intérêt porté à la défensive ; le combat de fantassins en rangs serrés résistant à la charge de cavalerie, la guerre de fortifications...

Sans distinguer absolument dans la vie de Mahomet entre une première période de prophétisme de mission et de contemplation et une seconde de prophétisme d'action et d'expansion au cours de laquelle il serait devenu un chef politique et militaire, le départ de la Mecque du Prophète et son hégire à Médine (622) ont déterminé des mutations dans la pensée et la politique musulmanes. C'est le second calife Omar qui a fixé à l'hégire le début de l'ère musulmane, quand les batailles opposaient jusqu'à quelques dizaines de milliers de combattants.

2. Interprétations :

Quelques interprétations contradictoires s'opposent face à cet héritage, pour ce qui concerne le « devoir » de djihad :

- Pour les kharidjites, le devoir de djihad est permanent et universel. Il l'est également pour les tenants des organisations fondamentalistes

actuelles. Le devoir de révolution, fût-ce par terrorisme, contre l'ordre injuste, est individuel et constant,

- Pour les shiites au contraire, le djihad offensif ne saurait être canoniquement mené depuis l'occultation du dernier imam : seuls peuvent être conduits, par mandataires, des combats justes en faveur de la communauté musulmane dans l'attente du retour de l'imam caché,
- Mais pour la majorité sunnite, le djihad constitue une catégorie en soi de guerre totale. Il ne doit pas remodeler totalement les structures sociales pour constituer une « nation armée » telle que définie par la révolution française. Il devrait certes étendre le contenu et la forme de ces structures à l'ensemble de l'humanité. Mais il ne détermine pas, en principe, une organisation permanente. Il ne réclame pas de mobilisation générale. Celle-ci ne peut atteindre l'ensemble de la population femme, enfants, vieillards qu'en cas de péril extrême, pour échapper à une défaite complète ou une conquête locale : une stratégie générale se fait alors momentanément défensive, mais elle est totale.

De cette catégorisation, deux tendances majeures se détachent, et coexistent par ailleurs chez les moralistes, les politiques et les théologiens :

- L'une est maximaliste, d'essence offensive : l'islam vraie religion ayant vocation à régenter et sauver l'humanité, doit s'étendre par la force sur les nations et les sociétés non soumises et qui, « appelées », ont opposé leur refus. C'est l'interprétation la plus répandue dans le sunnisme antique, celle qui a justifié les grandes conquêtes musulmanes, et sur laquelle s'appuie les mouvements fondamentalistes,
- l'autre, minimaliste, d'essence défensive, se borne à affirmer la juste protection de l'islam, de sa terre et de ses fidèles, mais ne permet que l'on « combatte » l'infidèle que par la propagande et la persuasion.

En réalité, les deux conceptions sont complémentaires, l'accentuation résultant des circonstances du moment.

Quoi qu'il en soit, par l'un ou l'autre type de guerre, l'islam a jumelé deux concepts :

- la lutte contre le mauvais musulman ou l'infidèle,

- la lutte contre la corruption qui s'élargit dans le milieu social et physique d'où sont tirées les richesses périssables, indispensables et voulues par Dieu, à la vie et à l'action des hommes, donc à l'efflorescence de sa communauté.

L'islam contient ainsi de manière doctrinaire, pour ce qui concerne l'affrontement « licite », les notions de guerre totale (sunnites) et de nation armée (chiites).

Guerre totale : le djihad a pour objet un « droit de Dieu », qui est la « soumission » à Dieu de l'humanité toute entière. Il est donc permanent, car on ne saurait transiger sur les « droits de Dieu » : une telle accusation coûta la vie à Ali, quatrième et dernier calife légitime et gendre du Prophète. Car seule la victoire est possible si elle s'inscrit sur le long terme, qui entraînera pour l'ennemi, sinon la conversion, du moins son acceptation de l'islam, ou bien alors sa mort. Il en résultera donc l'établissement d'un ordre social et d'un pouvoir musulman terrestre, ou plus exactement de structures et de comportements réglés par la loi divine. Chaque étape ne peut être qu'une étape vers une plus large extension. Sous cet angle, le djihad est une application particulière de la justice et un mode régulateur du « droit des gens ». A l'intérieur de l'oumma, l'infériorité juridique, l'humiliation sociale, la controverse théologique seront simultanément utilisées pour accélérer les mouvements de conversion sincère. A l'extérieur, le djihad serait poursuivi jusqu'à expansion sur le monde, point sur lequel les avis divergent.

Participer à la guerre sainte s'impose à tous et constitue, en vue du salut éternel, un avantage fondamental : « Celui qui se présente à Dieu sans pouvoir alléguer aucune œuvre de djihad se présente à Dieu portant en lui une brèche », il mourra « convaincu de simulation », affirment des hadiths.

Nation armée : Mais dans la contingence, dans l'histoire vécue, les politiques n'ont pu suivre ni les « fous de Dieu », ni les prédicateurs qui appellent à la guerre totale. S'appuyant sur la théorie originelle de la société en armes issue de la structure tribale bédouine et de son mode de guerre, ils déduisent que le caractère total et permanent du djihad est respecté par la répétition discontinue d'actes de guerre offensifs menés

par de petits éléments : la continuité de l'intention de l'effort suffisant à remplir et justifier les périodes de « trêves » conclues avec les infidèles. Car en pratique en Orient et au temps des royaumes Francs, comme en Espagne au temps de la Reconquête, comme en Méditerranée, ou dans les Balkans, l'opposition inconditionnelle postulée par le djihad théorique laisse place aux jeux beaucoup plus subtils – et profitables – de la politique et des intérêts commerciaux. Pour ne point déséquilibrer la vie économique et sociale de l'oumma, il ne sera fait appel qu'à un nombre suffisant de volontaires pour les expéditions en cours, spécialisés militairement.

3. stratégies

Quoiqu'il en soit, quand la paix est ébranlée, l'Islam permet le djihad comme arbitre ultime entre les factions en conflits selon trois modalités :

- le djihad comme stratégie offensive,
- le djihad comme stratégie défensive,
- le djihad comme stratégie indirecte.

➤ **stratégie offensive**

Elle est imagée par l'invocation d'Ismaël domptant le cheval sauvage, et repris par la cavalerie musulmane lors des charges :

En selle, chevaux de Dieu et

Ouvrez-nous les portes du paradis.

Le djihad comme principe d'offensive de refoulement de la terre infidèle (dar-el-harb) doit toujours se penser en termes de guerre juste. Le djihad ne devient un moyen du devenir humain que si ont d'abord été épuisés les modes de persuasion, d'entente, sur la raison des non-musulmans.

En d'autres termes, mieux vaut assurer la survie de la communauté islamique que la risquer en vue d'expansion plus large de l'islam.

En bref, la guerre offensive est préventive, elle est limitée, réglée, plus technique : elle n'est pas agression idéologique ou matérielle mais mode opératoire stratégique.

Outre l'offensive considérée comme conquête du territoire infidèle, elle est également menée contre des alliés qui n'auraient pas respecté leur « contrat » :

« Et si après le pacte ils violent leurs serments et attaquent votre religion, alors combattez les meneurs de la Mécréance. Non, pas de serments pour eux ! Peut-être cesseront-ils ? » (IX, 12)

L'hostilité armée dans de telles circonstances est permise contre ceux qui violent leurs traités, pactisent avec l'ennemi, et utilisent leurs accords comme un écran pour créer des dommages et le chaos dans la communauté. Les agresseurs bénéficiaient toutefois d'une période de quatre mois pour renoncer à leurs intentions.

➤ **stratégie défensive**

L'agression subie tend à faire appeler du nom de djihad les actions guerrières conduites suite à une invasion étrangère. Ainsi, les conditions du djihad se remplissent plus aisément en cas de légitime défense. Dans sa matérialité historique, l'hégire représente un mouvement stratégique destiné à sauvegarder la pureté de la foi et à assurer la sécurité matérielle des militants. Il rejoint la notion clausewitzienne de la défensive destinée à rejaillir en contre-offensive.

La guerre est permise en tant que stratégie défensive quand les musulmans sont persécutés ou bannis de leurs terres et lorsque la liberté religieuse est violée de façon flagrante. Cette justification est plus accentuée quand le musulman combat non seulement pour son existence mais aussi pour l'application parfaite de sa foi. Le Coran dit :

« Et combattez dans le sentier de Dieu ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Vraiment, Dieu n'aime pas les transgresseurs. » (II, 190)

Ce verset montre clairement qu'un conflit ne peut être engagé uniquement qu'à l'encontre de ceux qui ont au préalable agressé. Le croyant ne peut prendre en

premier l'initiative de l'agression car Dieu condamne les agresseurs. Si l'ennemi est enclin à la paix le musulman doit l'accepter (Coran - XLIX, 9)²².

La guerre défensive implique une mobilisation générale : en cas de besoin elle peut transformer l'ensemble des croyants, y compris femmes et enfants en combattants. Elle peut devenir totale et populaire, être menée par la collectivité en l'absence de pouvoir répondant à la définition canonique de la légitimité.

Historiquement, cette stratégie défensive correspond à la fragmentation religieuse en de multiples sectes plus ou moins déviationnistes, lors du déclin du califat abbasside coïncé au XIII^es entre les Mongols et les croisés, ou bien lorsque le djihad ploie devant la Reconquête qui atteint sa frontière naturelle, les façades maritimes de la péninsule ibérique, ou bien encore durant la période coloniale où la présence européenne prolongée entraînait des bouleversements.

➤ **stratégies indirectes**

Pourtant, en cas de circonstances exceptionnelles (guerre, domination infidèle, divisions intestines ou combat de sectes), l'homme peut aussi user du silence, faire montre d'un « engourdissement » simulé.

Cet isolement, cette séparation d'abord moyen de se garder pur en paix, débouche sur une recherche d'énergie spirituelle et atteint des dimensions eschatologiques (doctrine shiite de l'imam caché par la suspension de la légitimité islamique), politiques et stratégiques (hégire, émigration, qui, évoquent celle du Prophète échappant à ses ennemis de la Mecque pour se réfugier à Médine et y établir un nouveau pouvoir), fonde la chance de succès ultérieurs par passage temporaire à la défensive – la forme la plus forte de la guerre.

Ainsi, la restriction mentale, artifice pieux, feinte nécessaire, stratagème psychologique est recommandée. Les notions de kitman (discrétion, cachement), de taqîya : évitement, protection) évoquent, non les directes tromperies politiques, mais le repli spirituel sur soi, la dissimulation légitime légale, l'attente et l'action dans

²² cf note de bas de page n°16, page 23

le secret. Le musulman peut afficher des convictions qui lui sont odieuses dans ces circonstances.

L'opposition sincérité interne/dissimulation externe ne porte pas atteinte à la confession de la foi musulmane au plus profond du cœur.

Au-delà, le kitman pourrait évoquer la désobéissance civile, la non-violence, la volonté de déstabiliser un ordre jugé injuste. Le silence apparaît à la fois comme un mode d'action et une défense suprême, réserve du croyant fort de sa foi et protection du croyant en milieu hostile.

Se profile également un dernier emploi du djihad : la dissuasion. Evoquer la possibilité de sa mise en œuvre, c'est jouer sur l'émotion que sa déclaration solennelle pourrait susciter dans les masses. Mais pour que ce jeu soit crédible, encore faut-il que l'accord soit profond entre les dirigeants et les populations. Ce fut le cas dans certaines déclarations de l'ayatollah Khomeiny par exemple.

Enfin, le djihad peut aussi être mis en œuvre de manière préventive.

Le djihad dans un tel contexte est autorisé afin d'éradiquer tout potentiel d'assaut et de menace croissante sur la stabilité de la communauté musulmane. Ces menaces doivent par ailleurs être concrètement prouvées par une évidence irréfutable. C'est pour ces différentes raisons que le Prophète donna l'ordre d'attaquer les Banou Moustaliq et bannit les Banou Quainouqua' et Banou Nazir de Médine.

Cette mise en œuvre de stratégies adaptées aux circonstances du moment se répercute de manière très concrète dans l'organisation du temps et dans la philosophie du combattant. Selon un hadith, l'année devrait ainsi se diviser en trois parties : un quart consacré à l'exercice du métier, une moitié à l'acquisition de connaissances, et un quart à la défense armée de la communauté.

Par principe, le djihad doit assurer la purification du guerrier, dans son accomplissement. Mais l'imperfection humaine, la contingence politique et les résistances intérieures oblitèrent ce processus, le réduisent à un équilibre variable,

partagé sans cesse entre l'élan missionnaire et la tolérance (ou l'intolérance) de ce qui existe. La notion de djihad refoule globalement l'idée d'une fonction guerrière spécialisée (armée de métier) et pose, en absolu, l'idée d'une lutte globale et totale pour le bien, défini par la foi en la révélation.

Le djihad est aussi une méthode : diffusant une vérité absolue, il oblige l'individu à transcender son destin terrestre. La pédagogie incluse dans le djihad l'élève au-dessus de la « siyâsa al harb » : politique, conduite de la guerre, mais aussi art de la guerre :

« Et ne dites pas morts ceux qui sont tués dans le sentier de Dieu. Ils sont vivants, au contraire, mais vous êtes inconscients. » (II, 154)²³

Pour autant, la finalité du djihad guerrier n'est pas la conversion plus ou moins immédiate des individus. Forcer les consciences irait à l'encontre de la volonté divine :

« Or si ton Seigneur voulait, tous ceux qui sont sur terre, tous, croiraient. Est-ce à toi de contraindre les gens à être croyants ? Il n'est en personne de croire, que par permission de Dieu. Et il voue à l'ordure ceux qui ne comprennent pas ». (X, 99 et 100)²⁴.

²³ Dans le sentier de Dieu : au service de Dieu. On y comprend en premier lieu la guerre et la lutte contre les ennemis de Dieu, en second lieu toute œuvre pieuse.

²⁴ Voir aussi les versets 101 à 105 et V, 54.

Conclusion

Nous pouvons aisément lire le djihad au sens le plus strict et le plus répandu dans les consciences collectives, et affirmer ainsi qu'il s'agit de la lutte armée qui s'impose dès lors qu'il existe une agression. En ce sens, le djihad est purification, lutte contre la corruption qui menace constamment de submerger l'oumma aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur, et contre les négations possibles de l'ordre public musulman. Il a alors pour mission suprême la défense de la foi et des croyants et la conversion des infidèles. Il doit réaliser l'extension démographique et géographique de l'oumma à l'encontre des territoires non encore soumis à l'islam comme à l'encontre des groupes plus ou moins structurés et volatiles : communautés non musulmanes, princes, émirs, gouverneurs ou provinces rebelles, bande de brigands organisés, simples malfaiteurs.

Cette lecture est exacte et trouve des justifications dans le contexte de la révélation, mais il serait réducteur de n'en tirer que ce seul enseignement. Dans un sens plus large, que confirme l'ensemble du message coranique et des traditions, « lutter dans le chemin de Dieu » veut dire mobiliser toutes les forces humaines, diriger tous ses efforts, donner de ses biens et de sa personne.

En son essence profonde, le djihad constitue le moyen d'imposer l'ordre et la justice de Dieu. Mais il doit être remodelé en fonction des circonstances et des interprétations de la révélation par l'ijtihad. A cette seule condition, il est un facteur de progrès, de paix et de tolérance. Sans cela, il ouvre la porte aux interprétations les plus archaïques et les plus barbares ; les événements récents en sont malheureusement l'illustration.

Faire œuvre d'exégèse, interpréter les textes, les remettre en perspective et les confronter à la modernité nous semble un impératif : il représente une des barrières les plus efficaces au fondamentalisme, pour qu'il cesse de justifier impunément ses actes violents en invoquant le Coran et le djihad.

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ **Exposé de la religion musulmane**
(Mohamed Abdou)

- ▶ **L’islam et la guerre**
(Jean-Paul Charnay)

- ▶ **Dictionnaire élémentaire de l’Islam**
(Tahar Gaïd)

- ▶ **Le saint Coran**
(traduit et commenté par Muhammad Hamidullah)

- ▶ **Djihad : expansion et déclin de l’islamisme**
(Gilles Kepel)

- ▶ **Article du journal « Le monde » du 29.01.02 – Rencontres en terre d’islam**
(Gilles Kepel)

- ▶ **Présentation de l’islam**
(docteur Tarik Ramadan)

- ▶ **La vie quotidienn à la Mecque, de Mahomet à nos jours**
(Slimane Zeghidour)